



Toutes et Tous Égaux

À l'occasion de la Journée Internationale des Droits de Femmes, le gouvernement français a annoncé le déploiement d'un plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023 – 2027).

Illustration : www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr

Le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, composé d'une centaine de mesures, s'articule autour de 4 grands axes.

1 – La lutte contre les violences faites aux femmes :

① Assurer une protection intégrale et immédiate des femmes sur l'ensemble du territoire ② Mieux traiter les violences conjugales et leurs spécificités ③ Sanctionner les auteurs de violences sexuelles de manière plus effective.

Des mesures vont permettre de rompre l'isolement des victimes et de les accompagner partout sur le territoire. D'ici à 2024, chaque département sera doté d'une Maison des Femmes, structure de prise en charge globale des femmes victimes de tous types de violences, adossée à un centre hospitalier où les plaintes pourront aussi être recueillies. Le « pack nouveau départ » va aussi être progressivement déployé pour les femmes qui doivent quitter leur domicile ou qui préfèrent y rester après l'éviction de l'ex-conjoint. La complexité et la spécificité des violences conjugales rendent nécessaires la formation de tous les acteurs. Le fichier de protection des victimes de violences intrafamiliales, dont le déploiement est prévu à compter de la fin 2023 avec des données relatives à l'auteur, sera à terme enrichi de données relatives à la victime. Des travaux d'intérêt général spécifiques pour les violences faites aux femmes seront déployés dans différents territoires pour sensibiliser les auteurs et limiter les risques de récidive.

2 – La santé des femmes :

① Mieux accompagner les femmes à la suite d'une fausse couche ② Renforcer l'accès des femmes aux différents modes de contraception et de prévention des IST ③ Renforcer la lutte contre la précarité menstruelle ④ Mieux prendre en compte les spécificités de la santé des femmes et renforcer leur accès aux soins ⑤ Améliorer l'accès à la santé des femmes en situation de grande précarité.

Les conséquences dues aux fausses couches seront mieux prises en compte avec la suppression du délai de carence dès le premier jour de l'arrêt de travail. Pour lutter contre la précarité menstruelle, les protections périodiques réutilisables seront remboursées pour les femmes jusqu'à 25 ans.

3 – L'égalité professionnelle et économique :

① Renforcer l'action de l'État auprès des entreprises afin de favoriser les actions vertueuses ② Accélérer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ③ Réduire les inégalités liées à la parentalité ④ Soutenir les femmes qui entreprennent ⑤ Favoriser une fiscalité au service de l'égalité.

Le plan renforce le rôle des entreprises et de la fonction publique dans l'atteinte de l'égalité salariale et de l'accès égal à des postes à responsabilité. L'index égalité professionnelle va s'appliquer à toute la fonction publique et les dispositifs de nomination équilibrée seront renforcés.

4 – Une culture de l'égalité :

① Diffuser la culture de l'égalité à l'école, autour et en dehors de l'école ② Agir pour davantage de mixité dans les filières d'avenir ③ Accompagner la création d'un musée des féminismes.

L'objet de ce 4^{ème} axe du plan est de mettre fin aux préjugés grâce à la diffusion et la transmission d'une culture de l'égalité. Le plan prévoit notamment le soutien à la création d'un musée des féminismes et l'accompagnement global de 10 000 jeunes filles pour intégrer les métiers du numérique et de la tech.

+ d'info :

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/presentation-du-plan-interministeriel-pour-legalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-2023-2027>

